

PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF

Société anonyme au capital de 10.000.000 de Dinars
Siège Social : 2, Rue de Turquie - 1001 Tunis.
RNE : 001166 C

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE

ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2021

Messieurs les actionnaires de la Société PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le Mercredi 7 Avril 2021 à 9 heures, au siège social de la société sis au 2, Rue de Turquie - 1000 Tunis, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de l'exercice 2020 ;
- Rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020 et approbation des opérations réglementées y mentionnées ;
- Approbation des états financiers de l'exercice 2020 ;
- Quitus aux Administrateurs ;
- Affectation des résultats de l'exercice 2020 ;
- Renouvellement du mandat d'un Administrateur ;
- Fixation du montant des jetons de présence.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROJET DE RESOLUTIONS PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF

Projet de résolution n°1 :

Après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration ainsi que des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 qui font ressortir un résultat bénéficiaire de 4 488 178,311 Dinars ainsi que les conventions mentionnées dans le rapport spécial.

Elle donne quitus entier et sans réserves aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice 2020.

Projet de résolution n°2 :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du résultat positif de l'exercice 2020 telle qu'elle lui a été proposée par le Conseil d'Administration à savoir :

Bénéfice de l'exercice	4 488 178,311 Dinars
+ Report à nouveau	<u>1 749 792,552 Dinars</u>
Total (1)	6 237 970,863 Dinars
- Dividendes à distribuer	4 000 000,000 Dinars
- Report à nouveau ex 2019	2 237 970,863 Dinars

Le dividende sera mis en paiement à raison de 4 Dinars par action à partir du 16 avril 2021.

Projet de résolution n°3 :

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une période de trois ans le mandat de monsieur Zouheir HASSEN. Ce mandat prendra fin avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice de 2023.

Projet de résolution n°4 :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reconduire le montant des jetons de présence alloués aux Administrateurs à vingt-quatre mille Dinars (24.000,000 D). Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

Projet de résolution n°5 :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne pouvoir à toute personne désignée par le Directeur Général à l'effet d'accomplir toute formalité nécessaire.